



Chronique d'un mercredi sur deux

UNE NÉCESSITÉ ?

Bonjour les gens,

Aujourd'hui c'est mercredi (ou jeudi, selon le moment où vous lisez cette chronique, voire même un autre jour, qui sait).

« Le jour rêvé pour aller voir du côté des pays en « i ». Enfin, de l'un d'entre eux, qui commence par i », donc. Ou presque. Fi.

Or donc, en ce beau pays (si on enlève les moustiques :-), patrie du père Noël selon certains (mais les avis divergent), voilà-t-i pas (bon, ça suffit avec les « i », j'arrête pour aujourd'hui, enfin, j'essaye) que leur dit gouvernement a annoncé son intention (parce qu'à ce jour c'est juste ça) de faire entrer l'accès à internet « de base » dans ce qu'on appellerait chez nous le service universel.

En d'autres termes, à partir de juillet prochain, toute personne là bas pourrait demander à avoir un accès à internet (avec plein de petites étoiles sur ce qui est entendu par ce terme, mais là n'est pas le propos), comme toute personne chez nous peut aujourd'hui demander à avoir le téléphone fixe.

C'est a priori le premier pays de la Communauté européenne à s'engager sur cette voie(*).

L'idée en tant que telle n'est pas neuve, elle a déjà été évoquée ici et là (aussi bien chez nous, donc, qu'au niveau européen, juste pour parler de l'Europe), et pour simplement parler de la France, il y a un certain nombre d'initiatives, depuis quelques temps déjà, pour résorber les zones d'ombres, i.e., les endroits où les lignes téléphoniques ne permettent pas d'offrir un accès à internet de manière satisfaisante (lignes trop longues, partie hertzienne, pour ne citer que quelques motifs d'inéligibilité).

Les initiatives qui apportent aux personnes inéligibles des accès satellites, wimax ou wifi partagés, par exemple, participent de cette volonté.

Faire en sorte que tout un chacun puisse, s'il le désire, avoir un accès « décent » à internet est louable.

Cependant, il convient de ne pas oublier l'autre face du problème qui fait que certaines personnes n'ont pas accès à internet.

Je veux dire par là qu'avoir une ligne (ou tout autre dispositif à vocation similaire) qui permette un accès à internet correct est nécessaire, mais pas suffisant.

Il faut aussi avoir de quoi se connecter (à ce jour, un ordinateur), et les moyens de payer l'abonnement.

Pas forcément facile au vu des autres priorités qui peuvent, euh, prévaloir. Du style, se loger ou se nourrir.

D'où l'intérêt et la pertinence de quelques évocations récentes par des membres de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes au propos de possibles évolutions du cadre réglementaire qui permettraient aux opérateurs de proposer des offres attractives de services haut débit à tarif préférentiel pour les personnes à faibles revenus.

Ce serait une évolution souhaitable, pour autant bien sûr qu'elle soit menée de manière juste (du style, ne pas la réserver à un seul opérateur, en imposant des conditions qui feraient que de fait le choix serait faussé).

Tout le monde in fine y gagnerait.

C'est tout pour cette fois. Nous aurons l'occasion d'y revenir :-)

À bientôt,

Martin

(*) Si les fines allusions(**) comprises dans cette chronique ne vous ont pas permis de deviner, il s'agit de la Finlande.

(**) Pour certaines, j'ai (un peu) honte, d'ailleurs :)